

DÉLIBÉRATION N°2024-25_012
du conseil d'administration de l'université de Franche-Comté

Séance en date du 22 octobre 2024

5 – Affaires immobilières

Point n° 5.1 « Demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service (NAS) à l'UFR SANTE »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 36 Membres en exercice : 36 Quorum : 18	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1
Membres présents : 18 Membres représentés : 12 Total : 30	Suffrages exprimés : 29 Pour : 29 Contre : 0

VU les articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques ;
VU le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement ;
VU l'arrêté du 31 décembre 2020 fixant les listes de fonctions des établissements d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation prévues aux articles R. 2124-65 et R. 2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques pouvant ouvrir droit à l'attribution d'une concession de logement par nécessité absolue de service ou d'une convention d'occupation précaire avec astreinte.

VU l'accord de Monsieur le Directeur de l'UFR Santé le 12 septembre 2024.

Est présentée aux membres du conseil d'administration une demande d'occupation d'un logement par nécessité absolue de service (NAS) à l'UFR Sciences de la Santé (UFR SANTE) à compter du 28 mai 2024.

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la demande d'occupation par nécessité absolue de service, du logement présenté en annexe.

Besançon, le 25 octobre 2024

Pour la présidente et par délégation
Le directeur général des services


Thierry CAMUS



Annexe :
Annexe 5.1 NAS_UFR SANTE

Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté

Annexe 1a - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Nom du Bénéficiaire	Nom, prénom, qualité des personnes occupant le logement en plus du bénéficiaire	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
UFR Santé	Les Hauts du Chazal 25000 BESANCON	19 rue Ambroise Paré	Atlas Etage 2 Droite	4	80 m2	Eric OLIVIER	NEANT	Technicien audiovisuel	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 12 septembre 2024

Signature du directeur de la composante



Le Directeur
de l'UFR SANTÉ
Professeur MOULIN

Annexe 1b - DEMANDE D'OCCUPATION D'UN LOGEMENT PAR NAS

Composante	Localisation	Adresse	bâtiment /étage/gauche droite	Nb Pièces	Superficie	Fonction principale du bénéficiaire	Montant mensuel de la redevance
UFR Santé	LES HAUTS DU CHAZAL 25000 BESANCON	19 rue Ambroise Paré	Atlas Etage 2 DROITE	4	80 M2	Technicien audiovisuel	Concession de logement par nécessité absolue de service

Date : le 12/09/2024

Signature du directeur de la composante



Le Directeur
de l'UFR SANTÉ
Monsieur F. MOULIN